

# Contrat « opérateur MSSanté » - Annexe 1

## Déclaration d'un domaine MSSanté

Votre N° Contrat MSSanté  
(Partie remplie par l'ASIP Santé)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Coordonnées des contacts utilisées par le gestionnaire de l'espace de confiance							
Coordonnées du représentant légal de l'opérateur							
Nom de la structure							
Identifiant structure		Identifiant de la structure bénéficiant du nom de domaine					
Nom		Prénom					
Adresse postale							
Téléphone		Courriel					
Coordonnées du chef de projet				Coordonnées du responsable technique (si différent du chef de projet)			
Nom		Prénom		Nom		Prénom	
Tél		Courriel		Tél		Courriel	
Editeur de connecteur MSSanté de l'opérateur (à renseigner si différent de l'opérateur)							
Nom de la structure							
Coordonnées de contacts en cas d'incident rencontrés entre opérateurs (coordonnées affichées publiquement)							
Contact projet MSSanté de l'opérateur (le courriel doit être une adresse de messagerie professionnelle)				Contact technique MSSanté de l'opérateur (le courriel doit être une adresse de messagerie professionnelle)			
Téléphone				Téléphone			
Courriel				Courriel			

Inscription du domaine dans l'espace de confiance MSSanté	
Inscription dans la liste blanche MSSanté ( <a href="https://espaceconfiance.mssante.fr/listeblanchemssante.xml">https://espaceconfiance.mssante.fr/listeblanchemssante.xml</a> )	
Nom du domaine de messagerie MSSanté	(Exemple : ch-xyz.mssante.fr)
Description du domaine de messagerie MSSanté	(Exemple : Domaine de messagerie du CH xyz)
<b>DN du certificat d'authentification SSL</b> (Merci de ne remplir qu'une seule des deux lignes suivantes, la 1 <sup>ère</sup> concernant les certificats en IGC Santé et la 2 <sup>nde</sup> ceux en IGC CPS)	
CN=.....,OU=.....,O=.....,ST=..... (.....),C=..... CN=.....,OU=.....,L=..... (.....),O=.....,C=.....	
<i>Exemples : En IGC Santé : « CN=serveur.ch-xyz.fr,OU=1012345678,O=CHxxx - xxx,ST=Bas-Rhin (67),C=FR » (se reporter au paragraphe 4.6.1 du DSFT Opérateurs de messagerie).            En IGC CPS : « CN=serveur.ch-xyz.fr,OU=1012345678,L= Bas-Rhin (67), O=GIP-CPS,C=FR » (se reporter au paragraphe 4.6.1 du DSFT Opérateurs de messagerie).</i>	
Zone DNS (l'opérateur ne peut cocher qu'une seule case correspondant à son choix ; pour plus de détails, se reporter en page 2)	
<input type="checkbox"/>	<b>Méthode 1 : la délégation (à privilégier) (cf page 2).</b> <b>Nom des serveurs DNS (primaire / secondaire) de l'opérateur :</b> Primaire : ..... Secondaire : ..... <i>(63 caractères max / Format : seuls les lettres, les chiffres, le point (.) et le trait d'union (-) sont acceptés) ; FQDN (Nom d'hôte pleinement nommé), par ex : ns.ch-xyz.fr</i>
<input type="checkbox"/>	<b>Méthode 2 : la redirection (cf page 2).</b> <b>Nom du serveur de messagerie pour MSSanté de l'opérateur :</b> ..... <i>(63 caractères max / Format : seuls les lettres, les chiffres, le point (.) et le trait d'union (-) sont acceptés) ; FQDN (Nom d'hôte pleinement nommé), par ex : ns.ch-xyz.fr</i>

<input type="checkbox"/>	<b>Je demande le retrait du domaine de messagerie décrit ci-dessus de l'espace de confiance</b>
--------------------------	---

Je m'engage à réaliser les demandes de référencement et de retrait de domaines de bonne foi et à ce que les noms de domaines référencés ne soient pas susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ou aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

Date .....  
 Nom, Prénom .....  
 Signature et cachet de la structure

## Informations utiles

Seuls les domaines de messagerie indiqués dans la liste blanche des domaines autorisés peuvent échanger des messages dans l'espace de confiance MSSanté. Un domaine, ou sous-domaine de messagerie, qui n'est pas explicitement référencé dans la liste blanche des domaines autorisés ne pourra pas échanger de messages dans l'espace de confiance MSSanté.

L'opérateur doit donc obligatoirement déclarer à l'ASIP Santé les domaines de messagerie qu'il souhaite utiliser pour sa messagerie MSSanté. Afin de sécuriser les échanges, un certificat logiciel serveur SSL\_SERVEUR sera attribué à l'opérateur (cf formulaire 413).

### Gestion des zones DNS

L'ASIP Santé est responsable du domaine mssante.fr et a en charge la gestion et la mise à jour des données de son serveur DNS (Domain Name Server). Les opérateurs ont tous un domaine DNS qu'ils gèrent soit directement, soit de façon externalisée par leur fournisseur d'accès (cas le plus fréquent).

L'ASIP Santé propose à tous les opérateurs qui le souhaitent de leur mettre à disposition un ou plusieurs domaines de mssante.fr dans le cadre du contrat « opérateur MSSanté ». Cela se fait via le paramétrage dans le service DNS de chaque opérateur des infrastructures utiles au fonctionnement du service MSSanté.

#### Méthode 1 à privilégier : la délégation

L'ASIP Santé délègue à l'opérateur la gestion du sous-domaine ch-xyz.mssante.fr (une attestation de délégation sera communiquée à l'opérateur). Cette opération est réalisée de façon contractuelle sur demande de l'opérateur (via l'annexe 1).

Dès lors, l'opérateur a la charge de maintenir les données de ce sous-domaine à jour. Le DNS de l'ASIP Santé « se contente » de rediriger l'ensemble des requêtes DNS lui parvenant au responsable du sous-domaine (qui est l'opérateur).

Avantage : cette approche permet à l'opérateur d'être autonome dans la gestion de ses zones DNS et des FQDN de ses serveurs sans solliciter l'ASIP Santé.

#### Méthode 2, lorsque la délégation n'est pas possible : la redirection

L'ASIP Santé gère le sous-domaine de l'opérateur ch-xyz.mssante.fr. Le nom du serveur de messagerie de l'opérateur est donc directement enregistré dans le DNS de l'ASIP Santé. Cette solution alternative a été conservée pour permettre de couvrir les cas où la délégation s'avère impossible (contraintes techniques, offre non disponible auprès du FAI de l'opérateur, etc.).

Inconvénient : l'opérateur doit tenir l'ASIP Santé informée de tout changement d'infrastructure réseau impactant les FQDN de ses serveurs.

Pour plus d'information, se référer à la *fiche détaillant les paramétrages réseau/DNS*.

**Modifications des coordonnées : merci de nous communiquer dans les plus brefs délais toute modification de coordonnées des différents interlocuteurs identifiés dans cette annexe en envoyant les nouveaux éléments à l'adresse [monserviceclient.mssante@asipsante.fr](mailto:monserviceclient.mssante@asipsante.fr).**

**Annexe 1 à renvoyer à :**  
**ASIP Santé - Service Relations Clients - 2 avenue du Président Pierre Angot -**  
**Technopole Hélioparc, 64053 PAU CEDEX 9**

Parapher ici